

Communiqué de Presse

14^e édition de Pays'Apprentis : la branche du Paysage mobilisée au bénéfice de ses talents de demain



Paris, le 15 octobre 2025 - L'Union Nationale des Entreprises du Paysage (Unep) et les Organisations syndicales de salariés lancent la 14^e édition de Pays'Apprentis, une aide financière destinée à soutenir la mobilité des apprentis du secteur du Paysage. Ce dispositif, géré par AGRICA, permet aux jeunes en dernière année de formation d'obtenir un soutien pour couvrir partiellement les frais de déplacements / d'hébergement entre le centre de formation et le lieu d'apprentissage en entreprise ou les frais d'équipement en matériel informatique.

Grâce au Haut Degré de Solidarité (HDS) de la branche Paysage, les partenaires sociaux financent le dispositif Pays'Apprentis en mobilisant une partie des cotisations versées à leur institution de prévoyance, la CPCEA. Depuis 2012, plus de 24 000 apprentis ont ainsi pu en bénéficier.

- **Une aide financière de 250 à 450 €**

Pays'Apprentis s'adresse aux apprentis du paysage affiliés à la MSA et en année de validation de diplôme, qui n'ont jamais bénéficié du dispositif.

Le montant de l'aide varie selon la distance entre le centre de formation (CFA) et l'entreprise d'accueil :

- moins de 25 km : 250 €
- entre 25 et 100 km : 350 €
- plus de 100 km : 450 €

- **Des démarches simples et rapides**

L'aide est versée en une seule fois et la demande s'effectue en ligne en trois étapes :

Etape 1 : rendez-vous sur groupagricom.com/pays-apprentis

Etape 2 : l'apprenti, l'entreprise ou le représentant du CFA peut compléter l'intégralité du formulaire d'aide et fournir les pièces justificatives.

Bon à savoir : toutes les informations demandées sont à retrouver dans le contrat d'apprentissage.

Etape 3 : co-signez en ligne le formulaire (apprenti et employeur uniquement)

La demande doit être complétée avant le **31 décembre 2025**.

▪ Un rôle clé pour les entreprises et les CFA

Les entreprises du paysage et les CFA jouent un rôle essentiel pour informer et accompagner les apprentis dans leur démarche. Leur relais est indispensable pour permettre au plus grand nombre de jeunes de bénéficier de cette aide.

Un kit de communication (affiche, dépliant, formulaire) est disponible sur les sites :

- www.lesentreprisesdupaysage.fr
- www.groupagricar.com/action-sociale/paysapprentis

▪ Contacts Pays'Apprentis

Un service d'information est à disposition :

- Tél. : 01 71 21 87 25 / 01 71 21 88 60 (du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h)
- Mail : paysapprentis@groupagricar.com



À propos d'AGRICA

www.groupagricar.com

Groupe de protection sociale paritaire, AGRICA accompagne les entreprises et les salariés du secteur agricole et alimentaire en matière de retraite complémentaire, d'épargne, de prévoyance, de complémentaire santé et d'action sociale. Il agit aux côtés de ceux qu'il protège pour proposer des solutions adaptées aux réalités du secteur, de prévention et de sécurisation des parcours de vie. Avec 700 000 retraités et 1,6 million de cotisants répartis dans plus de 196 000 entreprises, AGRICA construit, avec et pour ses clients, une protection sociale engagée, durable et responsable.

CONTACT PRESSE

Claire Cesbron

Groupe AGRICA

Tél : 01.71.21.53.07. / 06.61.28.92.36
communication@groupagricar.com

En application de la réglementation relative à la protection des données à caractère personnel, nous tenons à vous informer que vos données à caractère personnel font l'objet d'un traitement. Elles sont traitées dans une base de données nous permettant de créer des listes de contacts afin de pouvoir vous envoyer des communications.

Vous pouvez exercer vos droits en cliquant directement sur les liens ci-dessous :

- Cliquez ici pour exercer votre droit à l'effacement permettant le retrait de vos données de la base de données
- Cliquez ici pour exercer votre droit de portabilité
- Cliquez ici pour exercer votre droit d'accès et de rectification
- Cliquez ici si vous souhaitez ne plus recevoir de communiqués de presse, ou de communication de notre part

Vous pouvez également exercer vos droits en vous adressant au Délégué à la Protection des Données du Groupe AGRICA par courrier électronique à l'adresse : dpo.blf@groupagricar.com ou par courrier postal à l'adresse : Groupe AGRICA, Direction Déléguée Maîtrise des Risques, 21, rue de la Bienfaisance, 75382 Paris Cedex 08.